

Le 28 avril 2017

[Traduction]

## Impôt foncier

**M. Higgs** : Eh bien, ce n'est un secret pour personne que toute base solide repose sur la confiance. Toute base forte repose sur l'intégrité. Toute base stable repose sur la crédibilité. Il ne s'agit pas de la crédibilité d'autrui. Il s'agit de celle qui est propre à soi-même. Voilà comment une personne s'attire davantage de respect, mérite le respect, mais, de façon plus importante, voilà comment une personne obtient des résultats.

Nous avons parlé cette semaine et avons posé beaucoup de questions, à maintes reprises. À l'heure actuelle, je pense que nous atteignons peut-être comme chiffres 32 et 0 — soit 32 questions et aucune réponse. Le premier ministre doit expliquer la dépense de 922 000 \$. La question est simple. Elle semble être un bon point de départ pour vraiment progresser. Voilà la somme qui a été dépensée dans le scandale des évaluations foncières. Les contribuables du Nouveau-Brunswick méritent de savoir pourquoi la somme en question a été dépensée, qui en a bénéficié et à quelle fin elle a servi. À moins que le premier ministre n'explique quelque chose d'aussi simple que cela, comment pouvons-nous nous attendre à obtenir des réponses à d'autres questions?

Il faut expliquer ce à quoi l'argent a servi. Le premier ministre peut-il s'attendre à ce que la question fasse partie des sujets de conversation le concernant la fin de semaine prochaine, à la maison, s'il ne répond pas? Je vais lui poser une fois de plus, ou peut-être quelques fois de plus aujourd'hui, la question suivante : Dira-t-il à la Chambre comment la somme de 922 000 \$ a été, dans les faits...

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : En effet, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent s'attendre à obtenir des réponses à leurs questions. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons demandé à l'ancien juge Robertson d'effectuer un examen approfondi et indépendant de ce qui s'est passé durant la dernière saison pour créer ainsi des erreurs dans notre système d'évaluation foncière. L'examen en question permettra aussi de déterminer pourquoi il y a eu des milliers d'erreurs, chaque année, depuis 2011, dans notre système d'évaluation foncière.

C'est évident qu'il y a des problèmes dans le système d'évaluation foncière, et les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux ; c'est d'ailleurs pour cette raison que nous agissons afin de corriger la situation. L'examen qui sera fait par l'ancien juge Robertson nous aidera évidemment à comprendre quels sont les problèmes et comment les régler. Avec une agence indépendante du gouvernement provincial qui fera les évaluations foncières, nous allons rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

**M. Higgs** : Encore une fois, nous classerons la question dans la catégorie de celles qui sont esquivées. Remarquez bien que les réponses données semblent tomber la plupart du temps dans cette catégorie. Il suffit d'esquiver la question. Il ne faut pas y répondre, car c'est la dernière chose que les gens



voudraient faire ici à la Chambre. Eh bien, je m'oppose à une telle façon de faire. Le gouvernement actuel devrait être responsable et il devrait donner des réponses, des réponses franches.

J'ai donné au premier ministre d'innombrables occasions de fournir des réponses relativement au scandale des évaluations foncières. Jusqu'ici, il a choisi de se faufiler à l'arrière-plan, derrière les nombreuses distractions qui paraissent chaque jour. Peut-être que les gens s'empresseront de lire une nouvelle précise ou un communiqué de presse en particulier. Une telle façon de faire ne fonctionne pas. La stratégie qui consiste à ne rien dire, à répétition, et à espérer que la question tombera dans l'oubli est vouée à l'échec. Elle échoue. Plus les jours passent sans que nous obtenions de réponses, plus le rideau baisse pour le premier ministre. Les membres de son caucus reviendront la semaine prochaine après une autre fin de semaine désagréable à répondre pour le premier ministre dans leurs circonscriptions. Scandale des évaluations foncières : voilà le terme employé pour décrire la situation. Le premier ministre doit démissionner.

Le premier ministre dira-t-il à la Chambre quand il a été informé que l'ordre d'accélérer le programme d'évaluation engendrerait un coût additionnel de 922 000 \$? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Depuis 2011, en ce qui concerne le processus d'évaluation foncière entaché de problèmes, des milliers et des milliers d'erreurs ont été commises chaque année. Voilà pourquoi nous prenons une mesure audacieuse, en créant un organisme qui sera indépendant du gouvernement provincial et qui sera chargé des futures évaluations. Voilà pourquoi nous demandons à l'ancien juge Robertson de faire un examen afin de découvrir ce qui s'est passé pendant chacune des années où tant d'erreurs ont été commises.

Je dois exprimer mon désaccord. Cette semaine, je n'ai fait qu'entendre le chef de l'opposition dire qu'il veut des réponses, des réponses franches, et que les questions sont esquivées. J'ai une question pour le chef de l'opposition. Nous avons eu l'occasion de discuter du sujet l'autre soir, et il est devenu assez apparent qu'il fût gênant pour lui de répondre à la question suivante : Quel rôle le chef de l'opposition a-t-il joué en 2005 pour faire en sorte que Canaport LNG obtienne un allègement fiscal du gouvernement conservateur d'alors? Nous avons maintenant annulé cet allègement fiscal ; l'imposition relative au terminal sera donc plus élevée. Quel rôle le chef de l'opposition a-t-il joué à cet égard, puisqu'il est un homme aux réponses franches?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Higgs** : Le premier ministre se trompe toujours quant à la raison d'être de la période des questions. La période des questions nous sert à poser des questions au gouvernement.

Le Cabinet a dû décider d'une dépense additionnelle de 922 000 \$. Les membres du Cabinet du premier ministre devaient tous être au courant en 2016 de l'accélération relative aux évaluations. Lorsque le scandale des évaluations foncières a commencé à se dévoiler en mars de cette année, ils ont dû tous savoir que l'accélération de la modernisation du système d'évaluation en était la cause. Pourtant, aucun d'entre eux — pas un seul des députés — n'a pris la parole et n'a rendu des comptes ni dit qu'il ne fallait pas agir ainsi, au regard des recommandations, ou au regard, certainement, du soutien dû aux contribuables. Ils se sont tous levés pour applaudir le premier ministre et l'acclamer. Chacun des gens d'en face poussait des acclamations et hurlait, tout en sachant ce qui se passait vraiment.



Le premier ministre nous dira-t-il quand ses collègues ont approuvé le budget de 922 000 \$ en question? Était-ce en juin 2016, comme le document qui a fait l'objet d'une fuite le révèle? Les collègues du premier ministre étaient-ils tous au courant de la situation et ont-ils tout de même poussé des acclamations en sachant qu'ils obtiendraient plus d'argent de l'ensemble des ménages de la province?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, l'examen de l'ancien juge Robertson aidera à déterminer ce qui s'est passé cette saison et chaque saison pour créer des milliers d'erreurs depuis 2011.

Le chef de l'opposition a raison. La période des questions est censée être celle durant laquelle l'opposition pose des questions et le gouvernement y répond. Je comprends cela, et c'est bien. Toutefois, le chef de l'opposition présente son franc-parler comme une grande vertu, il dit qu'il répondra à toutes les questions et il nous critique continuellement à cet égard. Pourquoi ne fait-il pas de la politique différemment, comme il a dit qu'il le ferait, en répondant à la question?

Il se vante sur son site Web d'avoir joué un rôle, lorsqu'il était cadre chez Irving Oil, dans la mise en place par Repsol et Irving Oil du terminal de GNL au Nouveau-Brunswick. Cela inclut l'allègement fiscal qui a été accordé par le gouvernement conservateur d'alors. Le chef de l'opposition se vante d'un tel fait sur son site Web. Si le franc-parler le définit tant, s'il veut tellement que toutes les réponses soient données aux gens du Nouveau-Brunswick, quel rôle a-t-il joué pour faire en sorte que l'allègement fiscal soit accordé à Irving Oil et à Repsol en 2005?

**M. Higgs** : Encore une fois, le premier ministre est perdu. Cependant, voici ce que je vais faire : Je vais m'entretenir avec le premier ministre dans un forum public, et nous parlerons de toutes les questions fiscales, y compris de celle qu'il soulève. Je le ferai aujourd'hui. Je le ferai pendant la fin de semaine. Je le ferai la semaine prochaine. Nous voulons être francs envers les contribuables, absolument. Je suis prêt à avoir un tel entretien, et ce, dès maintenant. Le fait est qu'il n'y a à cet égard rien de nouveau pour moi. Je dis les choses comme elles sont depuis toujours. Je peux continuer à le faire, car il s'agit de la bonne chose à faire, et une personne y arrive aisément quand elle dit la vérité.

Un examen attentif du document que le gouvernement actuel a publié concernant l'enquête sur le scandale des évaluations foncières... Le tout est révoltant. Le document en question nous montre à quel point l'exercice tout entier est voué à l'échec. C'est le premier ministre qui l'a voué à l'échec. Nous avons beaucoup de points à soulever. D'abord, il y a le fait que le rapport de l'examen en question est remis au Conseil exécutif. Pourquoi le rapport est-il remis à l'organe dont le chef est le premier ministre plutôt que d'être remis directement au public?

**Le président** : Le temps est écoulé.

**L'hon. M. Gallant** : L'ancien juge Robertson a signé un contrat en tenant compte du mandat qui lui avait été donné et des ressources qui lui avaient été fournies afin de mener l'examen pour les gens du Nouveau-Brunswick. Je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson. Je ne peux que supposer, toutefois, puisqu'il a accepté et signé le contrat en tenant compte du mandat conféré et des ressources affectées, qu'il estime être en mesure de répondre aux questions auxquelles il faut répondre pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le chef de l'opposition a dit qu'il était prêt. S'il est prêt, c'est excellent. J'aimerais beaucoup avoir la réponse aujourd'hui. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick aimeraient savoir ce qu'il en est. Le chef de l'opposition a raison ; il n'est pas obligé de répondre à la question parce que la période des



questions est celle pendant laquelle les gens de l'opposition posent des questions. C'est très bien. Le chef de l'opposition a affirmé qu'il ferait de la politique différemment, et je pense qu'il serait très différent de le voir répondre à la question afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent comprendre le rôle qu'il a joué dans l'obtention, par Irving Oil, Repsol et Canaport LNG, d'un allègement fiscal.

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

**L'hon. M. Gallant** : En 2005, le chef de l'opposition s'est vanté sur son site Web de l'allègement consenti en disant qu'il avait été à cet égard un acteur important. Nous nous sommes opposés à l'allègement fiscal. Voilà pourquoi nous l'avons annulé. Quel rôle le chef de l'opposition a-t-il joué?

**M. Higgs** : J'ai déjà dit que j'étais prêt à participer à n'importe quel forum public et à parler très ouvertement et avec franchise du rôle exact que j'ai joué dans les négociations entre Irving et Repsol, absolument, ainsi que de tout autre aspect. Je suis prêt à le faire. Le premier ministre est-il prêt à le faire? Je pense que non, mais je suis prêt. Je tiens seulement à ce que mes propos soient consignés au compte rendu. Je serai prêt.

Dans le *Telegraph-Journal* d'aujourd'hui, le même article précise que le premier ministre a appelé le journal directement pour présenter son point de vue. Nous lisons que la somme de 922 000 \$ a été dépensée à des fins technologiques et pour le recrutement de deux ou trois personnes. Eh bien, c'est un début, Monsieur le premier ministre. Nous commençons à obtenir des détails. Remarquez que c'est là une rémunération assez élevée pour deux ou trois personnes. Bien sûr, ce n'est pas le premier ministre qui a fourni l'information en question, mais le ministère. J'ai demandé au premier ministre une douzaine de fois de rendre compte de la somme en question, mais il n'a pas voulu répondre ici, à la Chambre. Il nous a fallu lire l'information dans le journal. Maintenant, je demande ce qui suit : Le premier ministre a-t-il lui aussi été informé à cet égard en lisant le journal? Est-il si peu en contact avec son gouvernement?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Je vais répéter ce que j'ai dit auparavant : L'ancien juge Robertson fera un examen approfondi et indépendant, afin de déterminer ce qui s'est passé cette saison ainsi que chaque année depuis 2011. Cet examen aura pour but de trouver les raisons pour lesquelles des milliers d'erreurs se sont produites dans des évaluations foncières de la province.

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux que cela, car, chaque fois qu'une erreur se produit, cela peut leur causer des inconvénients et des défis financiers. Alors, c'est important d'être au courant de ce qui s'est passé et de rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

Je dois exprimer mon désaccord quant aux observations formulées par le chef de l'opposition. Je pense que ceci est un forum public. Si le chef de l'opposition est à ce point prêt à répondre aux questions et à dire aux gens du Nouveau-Brunswick quel rôle il a joué dans l'allègement fiscal qui a été consenti au terminal de GNL pour aider Repsol et Irving Oil alors qu'il était cadre chez Irving Oil, pourquoi ne le fait-il pas aujourd'hui?



**M. Higgs** : Comme nous le savons tous, le processus veut que ce soit moi qui pose les questions.

De plus, dans le *Telegraph-Journal* d'aujourd'hui, le premier ministre confirme qu'il rendra publiques les recommandations du juge Robertson. Eh bien, il les rendra publiques. Je pense qu'il nous faut comprendre ce que cela signifie, car rendre publiques les recommandations ne signifie pas nécessairement rendre publics tous les renseignements. Il est vrai que la teneur du document est tellement, tellement limitée qu'il y aurait là peu à examiner ; l'examen ne devrait donc pas au fond durer jusqu'en août ou jusqu'à la fin d'août.

En dépit de tout cela, il s'agit d'un revirement de la position prise par le premier ministre il y a seulement deux jours. Il y a deux jours, quand il s'est fait demander s'il rendrait publiques les recommandations, il n'était pas certain ; il ne s'est donc pas engagé à le faire. Il ne savait pas vraiment. Ayant réfléchi davantage à la question, il s'est dit : Eh bien, le rapport ne fournit pas beaucoup de renseignements ; donc, je peux probablement rendre public tout ce qu'il contient. Monsieur le premier ministre, pourquoi avez-vous changé d'idée au sujet de la diffusion d'un document, quand vous avez dit, il y a deux jours, que vous ne le rendriez pas public?

**Le président** : Veuillez adresser vos questions à la présidence, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Gallant** : Je veux simplement clarifier deux choses. D'abord, je serais reconnaissant au chef de l'opposition d'appeler le tout un « examen ». Voilà ce que l'ancien juge Robertson a accepté de mener.

En fait, en ce qui concerne l'échéancier fixé pour permettre à l'ancien juge Robertson de terminer son examen, celui-ci a demandé en fait que le délai, préalablement fixé au 1<sup>er</sup> août et annoncé publiquement, soit prolongé jusqu'au 15 août de cette année. C'est l'ancien juge Robertson qui en a fait la demande, et c'est pourquoi nous l'avons accepté — la prolongation du délai ne pose pour nous aucun problème. Lorsque le chef de l'opposition mentionne qu'il pense que l'examen devrait être réalisé plus rapidement, je lui ferais savoir que c'est en fait l'ancien juge Robertson qui aimerait avoir le temps, qui lui a été accordé pour accomplir le travail au nom des gens du Nouveau-Brunswick, de déterminer pourquoi des milliers d'erreurs ont été commises chaque année depuis 2011 en ce qui a trait à notre processus d'évaluation foncière.

Nous attendons avec impatience les conclusions de son examen. Nous avons hâte d'y donner suite afin de résoudre les problèmes une fois pour toutes.

**M. Higgs** : Les résultats d'une enquête sur le scandale des évaluations foncières ne devraient en aucun cas être remis au premier ministre. C'est pour ainsi dire confier les poules à un renard. Les résultats devraient être présentés immédiatement à la population, sans dorage. De toute façon, à quoi peut bien servir le document issu d'une telle enquête trompeuse? Ce qui préoccupe, c'est que l'enquête, tout comme le plan visant à justifier l'augmentation de la TVH par la voie de la révision stratégique des programmes, offre très peu d'avantages outre... L'enquête sert à justifier l'externalisation de SNB.

Il n'a même pas été conféré au juge Robertson le pouvoir d'obliger les gens à fournir des documents. Il peut en faire la demande. Il peut demander : Me donneriez-vous les documents? Eh bien, la réponse étant non, je vois que mon pouvoir est limité. Le juge ne peut que demander et espérer que tout se passe pour le mieux. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas conféré au juge Robertson le pouvoir de vraiment faire son travail? Pourquoi le juge a-t-il été privé de l'exercice du pouvoir le plus fondamental



dans le cadre de ce qui est censé être une enquête indépendante, comme il a été répété si souvent, mais qui ne ressemble aucunement à une enquête indépendante?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, l'ancien juge Robertson a signé le contrat en tenant compte du mandat qui lui avait été donné et des ressources qui lui avaient été fournies. Je ne peux que présumer que c'est parce qu'il pense être en mesure d'accomplir le travail au nom des gens du Nouveau-Brunswick dans le cadre du mandat qui lui a été confié et avec les ressources qui ont été mises à sa disposition.

Je veux encore une fois citer le texte portant sur le pouvoir d'enquête qui a été conféré à l'ancien juge Robertson :

*8.1. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Robertson est autorisé à demander aux organismes gouvernementaux et aux ministères du Nouveau-Brunswick de lui donner accès à tous les documents en leur possession, sous réserve des restrictions que prévoit la loi applicable relativement à la communication de renseignements.*

*8.2. M. Robertson est aussi autorisé à demander l'aide des employés du gouvernement pour obtenir les renseignements qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. [Traduction.]*

De plus, avec le temps qu'il me reste pour en arriver à la clause 8.3 :

*8.3. Le BCE, le Bureau du Conseil exécutif, au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, enjoindra aux organismes et ministères de se conformer aux demandes faites conformément aux clauses 8.1. et 8.2. [Traduction.]*

Voilà les deux pouvoirs que je viens de décrire au chef de l'opposition.

**M. Higgs** : Un très grand nombre de sources ont mentionné la pression politique qui a donné lieu au scandale des évaluations foncières. Le Syndicat du Nouveau-Brunswick s'est élevé contre le premier ministre en affirmant que la responsabilité du problème n'était pas attribuable aux évaluateurs, mais bien aux représentants élus, et que ceux-ci devaient assumer la responsabilité de leurs actions à cet égard. Voilà de quoi il retourne. Le premier ministre et son Cabinet n'ont pas assumé la responsabilité du problème qu'ils ont causé. Ils n'ont pas assumé la responsabilité des très nombreuses factures frauduleuses, des factures d'impôt, qui ont été envoyées délibérément. Les rénovations n'ont pas eu lieu ; pourtant, les factures ont été envoyées. Le premier ministre et le Cabinet devraient assumer la responsabilité.

La déclaration en question a été publiée il y a plus de trois semaines, ce qui m'amène à ma prochaine question pour le premier ministre. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas autorisé le juge Robertson à se prononcer sur l'orientation politique qui sous-tend les fausses rénovations? Le contrat ne permet pas au juge Robertson d'examiner ce qui est au coeur du problème. Commençons par le début. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire cela?

**L'hon. M. Gallant** : Dans le cadre de l'examen qu'il réalisera, l'ancien juge Robertson pourra certainement examiner le processus de prise de décision qui a entraîné les erreurs commises cette année et chaque année depuis 2011. Encore une fois, des milliers d'erreurs ont été commises chaque année depuis des années parce que le processus d'évaluation foncière n'en finit pas de connaître des



ratés. Nous voulons faire toute la lumière sur la situation, et c'est pourquoi nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener l'examen pour voir comment exactement une telle situation s'est produite année après année.

Nous en sommes au courant parce que nous avons obtenu les renseignements au moyen de documents qui ont fait l'objet d'une fuite, ce que nous considérons comme étant positif. Il est merveilleux que les auteurs de cette fuite aient pris l'initiative de faire part de la situation au public. Nous avons découvert qu'une formule arbitraire avait été utilisée pendant la saison actuelle. Il semble aussi qu'une formule arbitraire a été utilisée en 2011, bien qu'après avoir été rectifiée... Nous devons faire toute la lumière sur toutes les erreurs et régler le problème une fois pour toutes.

**M. Higgs :** Je sais que la situation s'est produite maintes et maintes fois. Il suffit de dire quelque chose à répétition en espérant que cela reste ancré : Voilà la philosophie qui est adoptée. Jamais, dans l'histoire de la province, le Cabinet du premier ministre n'a donné l'ordre direct d'appliquer une formule qui a directement mené à l'envoi de fausses factures, forgées de toutes pièces — des factures d'impôt —, aux gens de la province.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

**M. Higgs :** Une telle situation ne s'est jamais produite auparavant. Il ne s'agit pas d'erreurs. Le tout résulte de la décision de mettre en oeuvre un programme en un an au lieu de quatre ans. Pourquoi faire cela? C'est afin d'avoir plus d'argent à dépenser. Ils veulent acheter des votes avec l'argent provenant des impôts et le faire le plus rapidement possible parce que des élections approchent.

Le premier ministre essaie de prétendre qu'un nouveau système, qui a entraîné un problème inédit en raison des rénovations inventées, n'est pas en cause cette année. Je viens d'en parler. Le premier ministre essaie de prétendre qu'il s'agit d'un vieux problème, mais c'est au Cabinet du premier ministre qu'il y a un problème. Si le premier ministre dispose de preuves de rénovations fictives utilisées avant cette année, où sont-elles? Où sont les preuves?

**L'hon. M. Gallant :** Je pense que nous avons démontré très clairement, grâce aux mesures audacieuses que nous avons prises, que nous prenons la situation très au sérieux. Ce que nous faisons valoir, c'est que le processus d'évaluation foncière, qui cause des problèmes incessants, ne répond pas aux attentes des gens du Nouveau-Brunswick depuis des années — des milliers d'erreurs sont commises chaque année. Une erreur pour une personne au Nouveau-Brunswick peut causer des inconvénients, c'est le moins qu'on puisse dire, et, dans bien des cas, elle peut entraîner des difficultés financières.

Nous sommes conscients que chacune de ces erreurs a causé des problèmes et des difficultés pour les gens du Nouveau-Brunswick ; nous devons donc déterminer comment toutes les erreurs commises depuis 2011 se sont produites. L'examen que l'ancien juge Robertson mènera au nom des gens du Nouveau-Brunswick fournira les réponses voulues et nous aidera à mettre sur pied un organisme indépendant du gouvernement provincial qui fera les évaluations foncières dans l'avenir. Nous sommes très contents du fait que, ici au Nouveau-Brunswick, nous pourrions finalement régler le problème une fois pour toutes.



**M. Higgs** : Il ne s'agit pas que d'une simple erreur. Il s'agit d'une action délibérée. Les choses ne se faisaient pas ainsi avant. Ne prétendons pas qu'il est question de quelque chose d'autre. Nous savons de quoi il s'agit. Les histoires changeantes du premier ministre au sujet du scandale des évaluations foncières sont du domaine public. Il a été avoué plus tard que l'ordre d'accélérer le processus d'évaluation — l'ordre d'accélérer le processus, voilà le noeud du problème — provenait du Cabinet du premier ministre et de nulle part ailleurs. Un tel aveu devrait faire en sorte qu'une attention particulière soit portée à la personne responsable du cabinet dont relève l'ordre.

Devinez quoi! Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas conféré au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions sur le rôle qu'a joué le premier ministre? Il n'était pas dans le mandat du juge de le faire. Tous les projecteurs sont braqués sur le Cabinet du premier ministre, sauf dans le cas du document manuscrit qui a été remis au juge Robertson concernant le travail qu'il peut effectivement accomplir. Le document n'est pas écrit à la main. Il s'agit d'un document dactylographié, mais le juge n'est pas autorisé à enquêter sur le rôle qu'a joué le premier ministre. Voilà ce qui cloche.

**Le président** : Le temps est écoulé.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je répète que l'ancien juge Robertson sera capable, avec son examen approfondi et indépendant, de regarder au processus décisionnel qui a mené aux problèmes et aux erreurs que nous avons vus cette année ainsi qu'à tous les ans depuis 2011.

Je veux clarifier la situation pour le chef de l'opposition : Oui, l'ancien juge Robertson, par l'entremise de son examen approfondi et indépendant, sera en mesure de voir quel a été la suite de décisions ou le processus décisionnel qui a mené à ces évaluations foncières, et ce, depuis 2011. Cette étude inclura aussi la dernière année.

Il y a en effet eu des milliers d'erreurs chaque année depuis 2011. La différence pour ce qui est de cette année, c'est que nous allons rectifier la situation, et ce, parce que le fait qu'une formule arbitraire a été utilisée a été rendu public. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux, et c'est pour cette raison que nous allons rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

**M. Higgs** : Le premier ministre n'a pas répondu aux questions à la Chambre. Il a évité d'y répondre à de nombreuses reprises. Il évite encore d'y répondre aujourd'hui. J'ai probablement posé 40 questions ou plus et je n'ai obtenu aucune réponse. Un grand nombre des questions sont très simples — très simples s'il n'y a effectivement rien à cacher. Ce n'est pas le seul mécanisme de notre démocratie que le premier ministre traite avec mépris. Le premier ministre ne répond pas aux questions pendant l'étude des prévisions budgétaires ni en comité. Qu'est-il possible de faire si on ne peut pas obtenir de réponses? Un jour, l'opinion publique prévaudra. Je pense que les gens commencent à s'exprimer haut et fort, à juste titre, sur la situation et sur la raison pour laquelle le premier ministre ne répond pas aux questions.

Le premier ministre s'engagera-t-il maintenant à témoigner auprès du juge Robertson à propos du rôle qu'il a joué dans le scandale? Le document en question ne l'exige pas, mais, si le premier ministre veut tout divulguer, afin de s'assurer que le document est véridique, et être franc avec les gens de la province, ce document lui donne l'occasion de le faire. Le premier ministre le fera-t-il?





**Le président** : Le temps est écoulé.

[*Original*]

**L'hon. M. Gallant** : Comme nous l'avons déjà déclaré, nous allons coopérer entièrement avec l'ancien juge Robertson ; nous allons accéder à ses demandes. Je ne peux pas parler en son nom et je n'ai aucune idée de ce qu'il fera pour mener son examen approfondi et indépendant. Toutefois, je peux vous dire que, moi-même, les ministres et le gouvernement dans son ensemble, nous allons coopérer pleinement afin de l'aider à faire son examen approfondi et indépendant.

[*Traduction*]

Again, the Leader of the Opposition is criticizing based on the fact that he feels that questions are not being answered. Obviously, I feel that I am answering the questions. He is entitled to his opinion. One thing that is pretty clear is that he is not answering ours. In 2005, a tax deal was given to the Canaport LNG terminal.

(Interjections.)

Là encore, le chef de l'opposition critique parce qu'il estime que les questions restent sans réponses. De toute évidence, j'estime que je réponds aux questions. Il a droit à son opinion. Il est cependant très clair qu'il ne répond pas à nos questions. En 2005, une entente fiscale a été conclue avec le terminal de Canaport LNG.

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle le député de Fredericton-Ouest–Hanwell à l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Nous avons annulé l'entente fiscale accordée – l'allègement fiscal accordé – à Irving Oil, à Repsol et à Canaport LNG. Le chef de l'opposition se vante d'avoir joué un rôle dans le projet. Quel rôle a-t-il joué pour faire en sorte que ces entreprises obtiennent un allègement fiscal?

**M. Higgs** : Étant donné que c'est la période des questions et que le rôle de l'opposition est de poser des questions, j'ai une proposition. Prolongeons la période des questions, et je répondrai à cette question si le premier ministre accepte de répondre aux questions que je pose. Prolongeons la période des questions, et je répondrai. Monsieur le président, demandez au premier ministre s'il est d'accord.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre. À l'ordre. Le premier ministre a la parole. À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Il est clair que l'opposition essaie de manoeuvrer.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.



**L'hon. M. Gallant** : Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick aimeraient entendre le chef de l'opposition sur le sujet. Le chef de l'opposition a raison. Il a raison. La période des questions est le moment où l'opposition pose des questions au gouvernement. Je ne le nie pas. C'est bien cela. Le chef affirme vouloir faire les choses différemment. Il affirme que toutes les questions devraient obtenir une réponse et il continue de critiquer en disant qu'il estime que nous ne répondons pas à sa satisfaction.

Je lui repose la question. Dira-t-il simplement aux gens du Nouveau-Brunswick dans cette tribune publique, étant donné qu'il se dit prêt à répondre à la question à n'importe quel moment, quel rôle il a joué pour qu'un allègement fiscal soit accordé à Irving Oil, à Canaport LNG et à Repsol lorsqu'il était cadre chez Irving Oil?

## Santé mentale

**M. Coon** : Hier, le gouvernement a publié le premier pilier de son Plan pour les familles, qui met l'accent sur l'amélioration de l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée. Nous apprendrons sans doute bientôt comment le gouvernement a l'intention d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale. Au début du mois, lorsque le Conference Board du Canada a déposé son rapport dans lequel il classait le Nouveau-Brunswick comme le meilleur endroit au pays pour la qualité de vie, il a souligné le fait que nous avons le taux de suicide le plus élevé du pays, soit presque 14 suicides par 100 000 habitants. La situation est vraiment préoccupante et troublante. Des personnes aux prises avec une maladie mentale qui sont sur une liste d'attente doivent attendre jusqu'à une année avant d'avoir accès à du counseling.

Que prévoit faire le ministre de la Santé pour supprimer ces temps d'attente indéfendables pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale?

**L'hon. M. Boudreau** : Je tiens à remercier le député d'en face pour la question. Il a raison. Hier, nous avons donné suite au premier pilier de notre Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles. Nous sommes très fiers de commencer à présenter notre vision en ce qui a trait à tous les services liés aux familles dans la province, vu qu'il s'agit d'une priorité du gouvernement actuel.

Pour ce qui est de la santé mentale, nous avons fait des investissements importants au cours des trois dernières années. Nous continuerons de le faire. En réalité, nous donnons suite au Plan d'action pour la santé mentale établi par l'ancien gouvernement. Nous y donnons suite depuis notre arrivée au pouvoir. Je suis très fier de dire qu'environ 9 % de notre budget visant les soins de santé est affecté aux initiatives de santé mentale.

Il y a encore des défis à relever et il y a encore des besoins auxquels il faut répondre. Nous continuerons à prendre des mesures à cet égard. Nous avons des projets pilotes qui ont beaucoup de succès et qui sont en voie d'être étendus à l'ensemble de la province. Nous aurons des résultats positifs.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon** : Le plan d'action de l'ancien gouvernement, auquel le gouvernement actuel donne suite, ne fonctionne évidemment pas s'il faut attendre extrêmement longtemps pour accéder à des services de santé mentale, à du counseling ou à des psychiatres. C'est inacceptable. En fait, le taux de suicide augmente au Nouveau-Brunswick, ce qui est inacceptable. Il augmente au-delà des chiffres du



Conference Board du Canada pour la période allant de 2010 à 2012, selon lesquels 14 personnes par 100 000 habitants se sont suicidées.

Le rapport le plus récent du coroner en chef de la province porte sur 2014. Il signale 16 suicides par 100 000 habitants. Gregory Zed, le seul expert médico-légal spécialisé en suicides de la province, a maintenant établi le nombre à 17 pour 2016. C'est inquiétant que, alors que nous avons déjà le taux de suicide le plus élevé du pays, ce taux augmente. Aujourd'hui, des patients attendent des mois pour voir un psychiatre. Le ministre s'engagera-t-il à recruter plus de psychiatres afin de supprimer la liste d'attente pour des soins psychiatriques?

**L'hon. M. Boudreau :** Là encore, je tiens à souligner que nous faisons des investissements records en matière de santé mentale. Nous recruterons plus de professionnels des soins de santé pour relever certains des défis avec lesquels nous sommes aux prises en matière de santé mentale. Nous faisons d'autres investissements, comme ceux dans le Centre de santé communautaire du centre-ville de Fredericton. Le député était présent à l'inauguration il y a quelques semaines et il était très heureux de voir ouvrir ce centre de santé communautaire qui traitera les personnes les plus vulnérables de notre société, des personnes qui n'ont peut-être pas accès à un médecin de famille.

Nous poursuivons au moyen de nombreuses initiatives, qu'il s'agisse de notre modèle de prestation des services intégrés dans nos écoles, de nos équipes du Modèle de traitement communautaire dynamique, fonctionnel et flexible, qui travaillent avec des adultes, ou de nos unités mobiles d'intervention d'urgence. Toutes ces initiatives ont commencé sous forme de projets pilotes, et nous nous employons maintenant à vraiment investir plus d'argent pour que ces projets pilotes concluants puissent être instaurés dans l'ensemble de la province. D'ici à la fin de l'année, toutes ces initiatives seront instaurées dans l'ensemble de la province, et, si tout va bien, nous pourrions prendre des mesures à l'égard de certains temps d'attente.

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon :** La santé physique reçoit toujours la plus grande part de l'attention. Gregory Zed, l'expert en suicides, a mis en contexte les chiffres dont j'ai parlé. Entre 2011 et 2015, plus de 70 % des gens du Nouveau-Brunswick qui se sont enlevé la vie avaient vu leur médecin de famille pour parler de leur santé mentale dans les trois mois avant leur mort. Cela signifie qu'il y a une possibilité d'intervenir dans 70 % des cas. La question est de savoir si le ministre saisira l'occasion d'intervenir au niveau des fournisseurs de soins de santé primaires afin de sauver des vies au Nouveau-Brunswick.

[Original]

**L'hon. M. Boudreau :** Je suis d'accord avec le député de Fredericton-Sud pour dire qu'il faut faire plus pour éviter les suicides ; personne ne va argumenter contre cela.

Ce que je suis en train de vous dire, c'est que, au cours des trois dernières années, nous avons investi davantage d'argent dans notre budget afin de traiter de cette question. Par exemple, notre programme de services intégrés pour les jeunes dans nos écoles a commencé sous forme de deux projets pilotes : Un projet se déroule dans la Péninsule acadienne et l'autre dans la région de Charlotte.

Depuis la mise en place de ces deux projets pilotes, les temps d'attente pour avoir accès aux services ont été réduits à zéro. Alors, si des jeunes ont besoin de services, ils les reçoivent. Maintenant, nous



prenons cette même initiative et nous la mettons en place dans toute la province. Nous allons embaucher des professionnels additionnels ; nous allons offrir des services additionnels et nous allons aborder la question des listes d'attente.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

